

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le sept mai deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

Nombre de Membres 41, en fonction 40, qui ont délibéré : 33.

Etaient présents : M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Annie QUENTIN, Mme Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, M. Bernard NOLEVAUX, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, Mme Christelle CAHART, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, M. Michel BELDJOUDI, Mme Noémie MAYET, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Brigitte KLEIN, Mme Cindy DAVESNE, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIUES DA SILVA, M. Olivier BARBIER, M. Bernard WATLET.

Absents : Mme Sophie DROZDOWIEZ, M. Bertrand CHEMIN, M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Michaël LEFEVRE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA,

Absents excusés avec pouvoir : M. Michel GAUTRON ayant donné pouvoir à Mme Claude DRUMEL, Mme Martine GOFFINET ayant donné pouvoir à Mme Martine THIERNESSE.

Secrétaire élu : M. Jacques BARILLY.

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers et fait lecture du procès-verbal de la séance du 23 Mars 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur LEPAGE demande ensuite l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Attribution des bons d'achat pour le fleurissement et les illuminations,
- Recours à un vacataire pour les entrées et sorties au Gîte de Bazeilles,
- Versement au collège de Douzy d'une participation pour les élèves domiciliés à Bazeilles qui participent aux voyages scolaires.

Monsieur le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

DELIBERATION N°1 : TARIF DE LOCATION DU GITE DE BAZEILLES :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DRUMEL, adjointe en charge de la gestion du gîte qui présente les tarifs de location validés par la commission environnement et par Gîtes de France.

- Location semaine, hors saison (de octobre à mai) : 340 €,
- Location en pleine saison (de juin à septembre) : 390 €,
- Vacances scolaires : 390 €,
- 2 nuitées : 180 €,
- Nuitée supplémentaire : 40 €.

Madame DRUMEL précise que la location se fera à partir de 2 nuits minimum, les arrivées et les départs ne seront pas possibles les dimanches et jours fériés.

Les prix fixés incluent les charges de chauffage, d'électricité, d'eau, la taxe de séjour et la taxe additionnelle départementale.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°2 : DÉSIGNATION DES JURÉS D'ASSISES 2019 :

Suite à la demande de Monsieur le Préfet des Ardennes de dresser la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises 2019 à partir de la liste électorale, il est nécessaire de désigner un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 6 personnes.

Le Conseil Municipal, après tirage au sort parmi les listes des électeurs des 3 communes, a désigné la liste des jurés d'assises pour 2019 comme suit :

- Monsieur KOTARSKI Landri Demir,
- Madame ROUSSEAU Anne-Marie,
- Monsieur BAUDRY François,
- Madame LIBLANC Marie-Pierre,
- Madame BOIZET Geneviève,
- Monsieur THIRY Kévin.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N°3 : ORGANISATION DU SERVICE PERISCOLAIRE – RENTRÉ 2018-2019 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GUÉNIOT, Adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires. Monsieur GUÉNIOT précise que compte tenu du retour à la semaine de quatre jours pour les écoles de BAZEILLES adopté par le Conseil municipal et accepté par le Directeur départemental des services de l'Education nationale, il est nécessaire de revoir l'organisation du service périscolaire afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Il est donc prévu d'instaurer un accueil périscolaire le mercredi matin, dont le déroulement sera le suivant :

- De 7h30 à 9h : Accueil,
- De 9h à 11h45 : Animations par les agents de la commune,
- De 11h45 à 12h30 : Départ.

Les thèmes suivants seront abordés dans l'organisation des activités :

- Ecole et nature,
- Actualités et traditions,
- Histoire du monde,
- Cultures du Monde.

La prise de repas n'est pas prévue. Les inscriptions seront effectuées à la semaine et la facturation sera réalisée au trimestre, selon les tarifs ci-dessous :

- Plein tarif : 4€,
- Tarif réduit pour QF inférieur à 630 : 1 €,
- Les réductions appliquées actuellement pour le service périscolaire s'appliqueront également pour le service du mercredi matin.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°4 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à adopter la décision modificative n°1 qui comprend les ajustements suivants à la section investissement :

- **DÉPENSES :**
- Article 10226 : Règlement de la taxe d'aménagement pour le chalet : 74,00 €
- Article 2315 : Travaux : 51.741,00 €,

- **RECETTES :**
- Article 2315 : Encaissement des révisions relatives aux travaux d'aménagement du Giratoire : 51.815,00 €

Le montant des crédits cumulés au budget 2018 évolue comme suit :

- Fonctionnement : 5.060.000,00 €
 - Investissement : 4.501.815,00 €.
- TOTAL : 9.561.815,00 €**

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°5 : RIFSEEP : VERSEMENT DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL 2018 :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 novembre 2017, le conseil municipal a adopté l'instauration du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au profit des agents de la commune.

Celui-ci comprend une part fixe versée mensuellement, l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise), et une part variable, le CIA (Complément indemnitaire annuel), qui peut être versé en 1 ou 2 versements : je vous propose pour l'exercice 2018 d'adopter le versement du complément indemnitaire annuel pour moitié au mois de juin et le solde au mois de novembre.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°6 : CONVENTION INFRACOS : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société INFRACOS occupe l'église de Bazeilles pour l'installation d'une station radioélectrique. Cette occupation du domaine public entraîne le versement d'une redevance annuelle de 5.820,00 €

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°7 : MODALITÉS DE PERCEPTION DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ :

En raison de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de redéfinir les modalités de perception de la TCCFE applicables à compter du 1^{er} janvier 2019. La FDEA percevra la TCCFE à la place de la commune nouvelle et reversera la fraction des montants perçus sur le territoire historique.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°8 : DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPHAD DE BAZEILLES :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un nouveau membre au Conseil d'administration de l'EPAHAD de BAZEILLES puisqu'un siège est vacant. Madame Nicole COLE de France Alzheimer est donc désignée.

Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N°9 : BONS D'ACHAT FLEURISSEMENT ET ILLUMINATIONS :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'attribution des bons d'achat relatifs au fleurissement et aux illuminations dans les conditions prévues par la commission Environnement : soit un bon dont la valeur peut être comprise entre 15 et 75 Euros, par tranche de 15 Euros, en fonction du prix obtenu.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°10 : EMPLOI D'UN VACATAIRE :

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à bien vouloir délibérer au sujet de l'emploi d'un vacataire pour réaliser les états des lieux d'entrée et de sortie au Gîte de Bazeilles. En raison de la difficulté à déterminer une quotité hebdomadaire de travail, le recours à un vacataire est la solution la plus adaptée.

Adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°11 : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU COLLÈGE DE DOUZY :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BARILLY, adjoint chargé des associations et des subventions, qui propose au Conseil municipal de verser une participation au Collège de Douzy dans le cadre de l'organisation des voyages scolaires, pour les enfants domiciliés sur le territoire de la commune nouvelle de Bazeilles.

Adopté à l'unanimité.

Remerciements : USB, Moto Club Passion et Bazeilles Animations.

Informations diverses :

- Démission du Conseil municipal de Madame Elyane DE MONTAGNAC,
- Projet Ferme Turenne,
- Passage de la Société LOSANGE dans les rues de la commune en vue du déploiement de la fibre,
- Démarrage de l'opération « Un fruit à la récré »,
- Lancement de la procédure de consultation pour la recherche de mécène et de partenaires financiers pour l'Historial de Bazeilles,
- Réunion avec les personnes publiques associées dans le cadre de la révision du PLU communal le 25 Juin 2018 à 14h30,
- Gens du voyage.

Questions diverses :

- Madame MORETTE s'interroge sur l'absence de facturation d'eau,
- Questions de Monsieur MALLY sur l'accès à la Voie verte et sur les « dégâts » sur le parcours sportif,
- Madame MAYET : Forte présence de vase dans le bassin au Jardin de la biodiversité.

La séance est levée à vingt-et-une heures quinze,

Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.

Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.